

DEL-2025.00284

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAIN (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Étaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	54
Représentés par mandat :	27

Objet : Evolution du dispositif Sy'nergies en lien avec le déploiement de la nouvelle offre de service Maîtrise de l'Energie

Rapport présenté par Patrice COUTIER

La nouvelle offre de service et la nouvelle organisation du service Maîtrise de l'Energie (MDE) amène à l'adaptation de certains aspects du dispositif Sy'nergies, qui fait partie de l'offre à la carte. Cette offre à la carte sera disponible pour toutes les collectivités adhérentes au SYANE via l'adhésion à la compétence « Contribution à la Transition Énergétique et Numérique », qu'elles aient adhéré au service de « Conseil énergie » ou non.

Il est ainsi proposé d'élargir le dispositif Sy'nergies à tous les projets de rénovation énergétique globale à partir du 1^{er} juillet 2026, date de mise en œuvre de la nouvelle offre de service MDE. Cette 3^{ème} version de Sy'nergies se déclinera en 2 phases.

Lors de la première phase du programme à la fin de la conception (Avant-Projet Définitif), l'accompagnement du SYANE sera identique pour tous les projets. La collectivité pourra accéder à ce dispositif à la carte via une lettre d'engagement et une délibération de la collectivité.

Pour la seconde phase, qui débutera après validation de l'Avant-Projet Définitif, le SYANE pourra accompagner les collectivités selon 2 modalités :

- **Préfinancement : avance des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et avance remboursable** (tel que le dispositif actuel). Le préfinancement sera soumis à validation du SYANE sur présentation d'une étude réglementaire ThCEex justifiant d'un gain énergétique minimum de 40 %, ainsi que d'une fiche projet détaillée.
- **Valorisation des CEE après travaux.** Afin de proposer un accompagnement minimal aux projets ne respectant pas les exigences du préfinancement (gain énergétique minimum de 40 % notamment), il est proposé de poursuivre l'accompagnement en phase travaux mais de façon plus réduite. Dans ce cas-là, la collectivité bénéficiera de la gestion et valorisation des CEE avec l'application du taux de reversement tel que défini par le Comité syndical. Le SYANE retiendra une part minimale de 6.000 € par projet sur les CEE valorisés (dans la limite des CEE effectivement valorisés).

Afin de simplifier et d'harmoniser la tarification de l'accompagnement des projets de rénovation, il est proposé de retirer l'avantage financier (gratuité) pour les communes en Conseil Énergie.

Accompagnement aux phases avant-travaux :

- Forfait de 1.000 €/an pour les projets sur une surface de plancher < à 1.000 m²
- Forfait de 1.500 €/an pour les projets sur une surface de plancher >= à 1.000 m².

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver ces évolutions qui seront précisées dans les conditions administratives, techniques et financières du dispositif Sy'nergies.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.